



ABONNEMENTS
Un an Six mois
Suisse Fr. 7.05 Fr. 3.55
Union postale » 15.— » 7.50
Compte de chèques postaux **IV b 426**

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds
Abonnement par la poste : 20 cts en plus.

ANNONCES
suisse 20 ct., offres et demandes
de places 10 ct. la ligne,
étrangères 25 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des annonces : **PUBLICITAS**, Société anonyme suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds.
Succursales et agences dans les principales villes suisses. Nombreux correspondants à l'étranger.

FRITZ HUGUENIN

C'est sous le coup d'une profonde émotion que nous écrivons en tête de ces lignes le nom de l'homme excellent qui depuis la création de ce journal, en fut l'âme et le distingué rédacteur. Fritz Huguenin n'est plus, il a succombé vendredi matin, à 10 h., aux suites d'une courte maladie, dans sa 70^{me} année.

Peu d'hommes ont joué, au cours de ce dernier quart de siècle, un rôle aussi considérable dans l'horlogerie suisse, au point qu'écrire l'histoire de M. Fritz Huguenin serait écrire l'histoire de notre industrie pendant cette période. Nous espérons que cette tâche tentera l'un de ses contemporains, qui l'aura vu à l'œuvre et qui aura à cœur de retracer cette belle carrière, si éminemment digne de servir d'exemple à ses après-venants.

Né au Locle, le 31 mai 1847, M. Fritz Huguenin fut d'abord fabricant d'horlogerie dans sa ville natale.

En 1885, nous le retrouvons secrétaire du premier syndicat des fabricants de boîtes argent, à Bienne, et depuis lors, il ne cessa de prendre une part active à toutes les manifestations de notre vie horlogère.

La création de la *Fédération Horlogère* date de la même année; il est inutile de dire ici quel essor M. Fritz Huguenin a su donner à ce journal, devenu, sous sa direction compétente, l'organe officiel de l'horlogerie suisse.

Lorsque, en 1891, le Conseil d'Etat de Neuchâtel créa la Chambre cantonale du Commerce, de l'Industrie et du Travail, à La Chaux-de-Fonds, M. Fritz Huguenin fut appelé aux fonctions de secrétaire général de la nouvelle institution. Il occupa ce poste

jusqu'en 1909. Par sa manière bien personnelle de remplir ses fonctions, M. Huguenin sut faire véritablement de la Chambre l'organe de défense de nos intérêts horlogers, réclamé par nos commerçants et industriels, et il déploya une activité qui s'étendait bien au-delà des limites du canton de Neuchâtel.

Ces fonctions ne l'empêchèrent pas de revêtir aussi celles de secrétaire de la Société intercantonale des industries du Jura, qui se transforma en Chambre suisse de l'horlogerie. Lors de la réorganisation de cette dernière, en 1908, M. Huguenin fut appelé à la présider.

Doué d'une remarquable facilité de travail, et d'une très grande activité, le défunt sut s'acquitter avec succès de ces diverses tâches. Sa lumineuse intelligence, sa grande rectitude de jugement et la compétence étendue que lui avait valu sa longue expérience des choses de l'horlogerie, faisaient que chacun, simples industriels, groupements patronaux et autorités, tenaient à recourir en toutes circonstances à ses avis.

M. Huguenin participa à l'organisation de toutes les expositions nationales depuis celle de Genève en 1896, et des expositions internationales auxquelles la Suisse prend part depuis cette époque; il collabora activement aux études préparatoires qui précédèrent la conclusion, par la Suisse, des traités de commerce actuellement en vigueur, et aux études entreprises en vue de leur renouvellement. Il fut chargé à plusieurs reprises de négociations avec des gouvernements étrangers, par exemple lors de l'affaire du contrôle anglais. Il serait impossible de donner en quelques lignes même un simple aperçu des très nombreuses questions dont il eût à s'occuper. Sa situa-

tion de président de la Chambre suisse de l'horlogerie faisait de lui l'interprète autorisé de l'horlogerie suisse auprès des autorités fédérales, qui recouraient fréquemment à ses lumières. C'est ainsi que l'avant-veille de sa mort encore, il assistait à une conférence à la Division du commerce, à propos de l'importation de charbons de l'Allemagne: on peut donc dire de lui qu'il s'en va en pleine activité.

Dans le domaine intérieur de notre industrie, il prit une grande part à la création de nombreux syndicats; celui des fabricants de boîtes de montres or lui décerna le titre de président honoraire.

Ce que nous tenons encore à relever tout particulièrement, en M. Fritz Huguenin, c'est sa parfaite loyauté, sa correction, et son amour de la vérité, qui lui inspiraient un dégoût profond de l'hypocrisie, des manœuvres louches, et des compromis. Jamais il ne transigeait avec sa conscience lorsqu'une chose lui paraissait juste ou vraie. En revanche, ces mêmes qualités le rendaient précieux à ses amis, auxquels il ne mâchait pas, cependant, à l'occasion, les vérités.

Le départ de M. Fritz Huguenin constitue pour notre industrie nationale une perte immense. Parmi tous ceux qui se sont voués à la défense de nos intérêts, bien peu ont mérité autant que lui la reconnaissance du pays et nous pouvons lui appliquer plus qu'à tout autre ce mot d'un poète: „Prou de moins, peu de tels, point de plus.“

Nous présentons à sa famille si subitement et si durement éprouvée, l'expression de notre profonde sympathie.

G. S.-J.

Nos exportations de montres en Allemagne

On sait que le refus, par l'assemblée générale des fabricants d'horlogerie du 25 juin, d'accepter d'assumer la responsabilité collective et solidaire des paiements qui leur seraient faits par le consortium des banques de leurs exportations en Allemagne, a placé la question sur le terrain individuel et que le consortium, abandonnant son exigence de responsabilité solidaire, réclame à chaque exportateur suisse, un engagement personnel sous forme de billet de change, du montant de ses envois.

Il était intéressant de connaître le montant total de ces billets adressés à la Banque cantonale à Berne et la répartition de ce total entre les cantons horlogers. En voici le tableau, tel qu'il a été communiqué à la Chambre suisse de l'horlogerie et qui a été dressé le 7 de ce mois.

Canton de Berne	fr. 1.529.000
» » Soleure	» 1.452.000
» » Neuchâtel	» 1.034.000
Autres cantons	» 655.000
Total	fr. 4.670.000

Selon l'arrangement avec l'Allemagne conclu à Berne entre délégués du commerce d'horlogerie d'Allemagne et des fabricants suisses, le total de fr. 4.500.000 qui était concédé pour les trois mois de mai, juin et juillet, se répartissait comme suit entre les trois catégories de montres admises à l'importation :

Montres à boîtes métal	fr. 3.375.000
» » » argent, gailonné et plaqué	» 750.000
» » boîtes or	» 375.000
Total	fr. 4.500.000

L'examen comparatif des deux tableaux explique, dans une large mesure, la répartition entre les cantons horlogers, de la valeur des billets souscrits.

On admettait, dans certains milieux de notre fabrication, qu'il eût suffi de refuser net toute combinaison financière au risque de voir se fermer pour un certain temps la frontière allemande, pour que nos clients de ce pays, qui ont un besoin urgent de notre horlogerie, finissent par trouver le moyen de la payer directement à leurs fournisseurs.

Mais une telle décision, efficace peut-être, ne pouvait lier nos maisons d'horlogerie au lendemain du refus d'une combinaison qui avait prévu la fondation d'une association financière de l'horlogerie suisse. Chacun ayant conservé sa liberté d'action, le désir et pour beaucoup le besoin d'exporter sans retard, l'a emporté sur toute autre considération.

Nous vivons dans une période anormale qui nous impose des exigences anormales aussi, comme celle de faire crédit à nos acheteurs allemands jusqu'à fin octobre 1918. Et puis toutes nos maisons ne peuvent pas, s'inspirant des seuls principes du commerce normal, travailler pour le stock pendant un temps plus ou moins long.

C'est une circonstance atténuante.

La Suisse banquier des belligérants

La pente sur laquelle la Suisse est en train de glisser depuis un peu plus d'un an, en fait toujours davantage, un banquier international, plus spécialement des

belligérants. Et ce rôle que les circonstances nous imposent, est à la veille de prendre un tel développement, que l'autorité fédérale s'est posé la question de savoir si un rouage nouveau ne devait pas être créé.

Des conférences ont eu lieu entre des délégués du Conseil fédéral, nos négociateurs avec l'Allemagne, le Syndicat des banques suisses et celui des banques cantonales, dans le but, non d'étudier la fondation d'une grande banque pour le commerce extérieur de la Suisse, comme on l'a publié à tort, mais de mettre sur pied une organisation suisse qui fera une avance à un groupe de banques allemandes suivant la quantité de charbons importée en Suisse. Dans ce but on créera une société par actions qui se chargera exclusivement de cette tâche et à laquelle contribueront les consommateurs de charbon proportionnellement au charbon qui leur sera livré. Il convient d'ajouter qu'une pareille combinaison n'est pas exclue avec les Alliés, pour le cas où il seraient en mesure de nous livrer du charbon dans les mêmes conditions.

La nécessité de la constitution de la société par actions mentionnée ci-dessus, a été exposée dans une récente conférence à Berne, présidée par M. le conseiller fédéral Schulthess et à laquelle avaient été convoqués des délégués des principales industries suisses et des usines à gaz, ainsi que la direction de la centrale des charbons.

Parallèlement à ces pourparlers, les négociations pour le renouvellement de la convention d'échange avec l'Allemagne continuent et ont abouti à une entente satisfaisante sur les points principaux. La semaine prochaine quelques questions de détail seront revues. On peut donc espérer que tout sera terminé dans peu de jours.

Interdiction générale d'importation en Russie

A teneur d'un télégramme de la Légation de Suisse, à Pétrougrad, la promulgation en Russie d'une interdiction générale d'importation est imminente. Seront seuls admis à l'entrée les envois accompagnés d'une autorisation spéciale du Ministère du commerce et de l'industrie ou de la Direction centrale de l'importation. Si cette condition n'est pas remplie les marchandises sont sujettes à confiscation. L'interdiction ne sera pas applicable aux envois qui, d'après les connaissances, lettres de voiture ou déclarations postales ont été expédiés dans un délai de trois semaines à partir de la date de la publication de l'interdiction dans le Recueil officiel des lois.

Le Ministère du commerce et de l'industrie est autorisé à publier une liste des marchandises exceptées de l'interdiction. L'importation à destination de Finlande ne sera pas soumise à l'interdiction.

En ce qui concerne les expéditions à effectuer encore, il est indispensable que les pièces d'accompagnements soient légalisées, comme précédemment, par les consulats de Russie compétents.

Moratoires étrangers

Allemagne.

A teneur d'une ordonnance du 19 juillet 1917, concernant les *délais de prescription en matière d'effets de change*, toutes prétentions contre le tiré d'un effet payable à l'intérieur, non encore périmées, ne se périment pas avant le 31 décembre 1918, si le tiré

a son domicile à l'étranger ou si l'effet indique un domicile étranger du tiré. Il en est de même pour les prétentions contre le souscripteur d'un effet payable à l'intérieur, si le souscripteur est domicilié à l'étranger ou si l'effet indique un domicile d'émission étranger.

Autriche.

Une ordonnance du ministère autrichien, du 19 juin 1917, abroge celle du 28 décembre 1916, concernant le sursis juridique en matière de dettes. Les tribunaux peuvent accorder, pour des dettes souscrites avant le 1^{er} août 1914, un sursis plus ou moins long, qui ne peut dépasser toutefois, pour le montant total ou partiel, le 31 décembre 1917. Le sursis accordé par un tribunal, à teneur de l'ordonnance du 28 décembre 1916, et allant jusqu'au 30 juin 1917, est prorogé jusqu'au 30 septembre 1917.

Suivant article 7 de cette ordonnance, le délai de paiement pour *effets de change et chèques*, le délai de présentation pour l'acceptation ou le paiement et pour dresser protêt est prorogé, sans exception du lieu de paiement, du jour d'émission, de présentation ou de protêt, si les événements guerriers créent un empêchement insurmontable, (force majeure) jusqu'au moment de la levée de cet empêchement, au plus tard dix jours ouvrables après cette levée.

Pour les effets ou chèques, payables en *Dalmatie, en Istrie et dans les districts de Rovereto et Trente*, il est supposé qu'un acte qui devait être accompli ou doit s'accomplir après le 21 mai 1915, a été empêché par cas de force majeure.

Le droit de réciprocité est toutefois réservé aux créanciers autrichiens sur l'étranger.

— Par une autre ordonnance du 19 juin 1917, du ministère autrichien, il est accordé les sursis suivants aux débiteurs domiciliés en *Galicie et en Bucovine* :

Les échéances pour dettes résultant de chèques ou effets de commerce, souscrites avant le 1^{er} août 1914, échues ou échéant avant le 1^{er} janvier 1918, sont provisoirement prorogées jusqu'au 31 décembre 1917 inclusivement.

Pour les effets ou chèques créés avant le 1^{er} octobre 1915, dont le tiré — et pour ceux souscrits avant cette date, dont le souscripteur — réside dans les territoires susmentionnés, l'échéance est prorogée, si l'effet ou le chèque est échu on échoit entre le 1^{er} août 1914 et le 31 décembre 1917, provisoirement jusqu'au 1^{er} janvier 1918.

Pour les effets ou chèques créés après le 30 septembre 1915, il n'est pas accordé de sursis.

Il est prévu également un sursis pour cas de force majeure. Le droit de réciprocité est aussi réservé aux créanciers indigènes sur l'étranger.

La levée du sursis peut être obtenue par jugement; cependant, pour le district juridique de Lemberg, seulement pour deux acomptes d'un maximum de 10% chacun, le 30 septembre et 31 décembre 1917; pour les districts de Iaslo, Rzeszow et Tarnow, pour deux acomptes de 30% au maximum chacun; pour les districts de Cracovie et de Neu-Sandec et Wadowice, pour deux acomptes de 50% chacun au maximum du solde du montant total, y compris intérêts.

Assurances fédérales

Le Conseil fédéral, confirmant ses communiqués précédents, annonce que l'office fédéral à Lucerne, commencera ses opérations le 1^{er} janvier 1918.

Le Conseil fédéral invite les Chambres à procéder à l'organisation du Tribunal des assurances et à désigner les juges de cette cour.

Les postes

Le Conseil fédéral a pris un arrêté modifiant comme suit l'ordonnance sur les postes. Le chiffre 1^o de l'article 19 reçoit la teneur suivante: Pour toute demande de réexpédition ou de changement d'adresse formulée au sens du chiffre 8 de l'article, on perçoit un droit de 10 centimes. Si la poste doit modifier l'adresse des envois pendant plus d'un mois à compter du moment où l'ordre commence d'être exécuté, il est perçu une finance de 1 fr.

pour chaque mois subséquent. Dans des cas spéciaux, les directions d'arrondissement sont autorisées à prolonger la durée pendant laquelle cette finance supplémentaire n'est pas exigée.

A l'article 32, chiffre 2, lettre b, le dernier alinéa reçoit la nouvelle teneur suivante: En remettant l'avis de non remise à l'expéditeur, on lui réclame un droit qui s'élève à 10 centimes quant il s'agit d'envois du service intérieur et à 25 centimes pour ceux du trafic international.

Les chiffres 2 et 3 de l'article 121 reçoivent la nouvelle teneur ci-après: Lorsque l'office de destination n'a pas en caisse les fonds nécessaires pour payer immédiatement les mandats reçus, le paiement doit s'effectuer le plus tôt possible et au plus tard dans les vingt-quatre heures. Le destinataire doit être prévenu immédiatement après l'arrivée du mandat. On lui indiquera le montant et le nom de l'expéditeur. Entre temps, le mandat est conservé à l'office de poste. Si les circonstances locales empêchent que le montant soit porté à domicile ou si ce service occasionne des inconvénients majeurs à l'administration des postes, les offices de poste peuvent être autorisés à ne faire remettre au destinataire, par le facteur, qu'un simple avis l'invitant à retirer le montant à l'office de paiement. On indique sur l'avis le montant et le nom de l'expéditeur. Le mandat reste en mains de l'administration des postes. Le destinataire d'un mandat n'a pas le droit de revendiquer pour lui les timbres-postes qui sont collés sur la formule de mandat.

Une monnaie internationale

Le *Petit Parisien* publie un article de l'industriel André Citroen traitant le problème financier qui pourrait être résolu par la création d'une monnaie internationale appelée

« Simplex ». Pour résoudre ce problème, il propose de créer une banque des nations ayant droit d'émettre cette monnaie internationale au cours forcé dont la valeur serait basée sur le crédit de l'ensemble des nations. Chaque nation recevrait un nombre de « Simplex » correspondant aux sacrifices de guerre et ces différents pays devraient retirer de la circulation tout ce qu'ils ont émis pendant la guerre. Ainsi après cette première opération, aucun pays n'aurait plus de dettes de guerre; partant, plus de charges de guerre, évitant ainsi l'écrasement des contribuables. La deuxième phase de l'opération permettrait aux porteurs de monnaie internationale de l'utiliser pour des placements capables de rapporter des intérêts. Il y aurait trois catégories de placements: première création — achats de valeurs en bourse; deuxième création — nouvelles actions et obligations; et la troisième catégorie comporterait la création de sociétés énormes.

M. Citroen publiera prochainement des études sur la solution possible de chacun des problèmes posés.

Consulats

M. J.-W.-Emile Heintges, consul général, est reconnu par le Conseil fédéral en qualité de remplaçant permanent du Consul général de l'Empire allemand, à la résidence de Genève.

L'exéquatur est accordé à M. James C. Mc Nally, ci-devant vice-consul à Berne, en qualité de vice-consul des Etats-Unis d'Amérique à Zurich, chargé de la gestion du Consulat général dans cette ville.

Cote de l'argent

du 10 août 1917

Argent fin laminé fr. 145.— le kilo
Change sur Paris fr. 75.25

Escompte et change

Taux d'escompte. — Suisse: Banque nationale, officiel 4 1/2 %; libre 4 à 4 1/4 %. — France 5 %. — Belgique —. — Italie 5 %. — Londres 5 %. — Espagne —. — Pétersbourg 6 %. — Amsterdam 4 1/2 %. — Allemagne 5 %. — Vienne 5 %. — New-York —. — Stockholm 5 1/2 %. — Copenhague 5 %.

Changes à vue (demande et offre): France 75.40/76.40. — Belgique —./—./—. — Italie 57.75/59.75. — Londres 20.79/21.09. — Espagne 99.25/101.25. — Pétersbourg 93.25/95.25. — Amsterdam 184.—/186.—. — Allemagne 60.80/62.80. — Vienne 38.70/40.70. — New-York 4.37/4.57. — Stockholm 140.—/146.—. — Copenhague 132.—/134.—. — Christiania 133.—/135.—.

Cote du diamant brut

du 9 août 1917

de la maison Lucien Baszanger, 10, Corratierie, Genève.

Petits éclats diamant . . . fr. 13,50 à 14,50 le carat
Boart » — » — »
Poudre de diamant bruteur » 2,— » 2,25 »

Commander Clichés
DES
(Originaux et Galbanos)
à la **Photogravure Haefeli & Co**
à la **Chaux-de-Fonds**
(Vous serez servis rapidement, soigneusement et avantageusement)

☐ **Manufacture d'Horlogerie** ☐
A. GROSSE
Crémines (Ct. de Berne)
Spécialité:
MONTRES BRACELETS
11 à 13 lignes, cylindre et ancre
3/4 platine et à pont, argent, métal, nacre.
Grande production de Montres bon marché pour Exportation
Montres ancre 19 lignes
qualité bon courant
argent, argent galonné, métal et plaqué or.
Prix avantageux.

BANQUE FÉDÉRALE
(SOCIÉTÉ ANONYME)
LA CHAUX-DE-FONDS
Sièges: ZURICH, BERNE, BALE, ST-GALL, GENÈVE, LAUSANNE, VEVEY, LA CHAUX-DE-FONDS
Capital social: 45.000.000 Réserves: fr. 11.250.000
Dépôts d'argent en compte courant, à termes et contre Obligations ou Bons de dépôts de notre Banque aux meilleures conditions.
Placement de capitaux.
Gérance de fortune.
Garde de titres.
Location de Coffres-forts. Installations de toute sécurité. Cabines isolées pour le détachement des coupons.
Escompte et encaissement de lettres de change sur la Suisse et l'étranger.
Avances sur titres courants.
Change de monnaies et billets étrangers.
Encaissement de coupons et titres.

Fabrique Neuchâteloise de Bracelets extensibles or
Fabrication par procédés mécaniques
C. M. - DORET
Marqué déposée en douane Rue Daniel JeanRichard, 39 Téléphone 16.36
La Chaux-de-Fonds (Suisse)
Bracelets en tous genres, tous titres, tous poids, depuis Grs. 3,50 à 12,50. — **Nouveauté brevetée:** Anses extensibles pour bracelets cuir, moire, etc. — **Travail de premier ordre.** — **Prompte livraison.** 3535

Calottes 13 lignes ancre
Sortirions fortes commandes pour qualité garantie, réglage dans la minute, 15 pierres de préférence, cal. Fontainemelon, paiements comptant, affaire sérieuse et urgente. 3519
Ed. Heuer & Cie, Bienne.

8 3/4 ANCRE
sont offertes par série
Qualité garantie.
Offres sous P 400 U à Publicitas S.A., La Chaux-de-Fonds. 3539

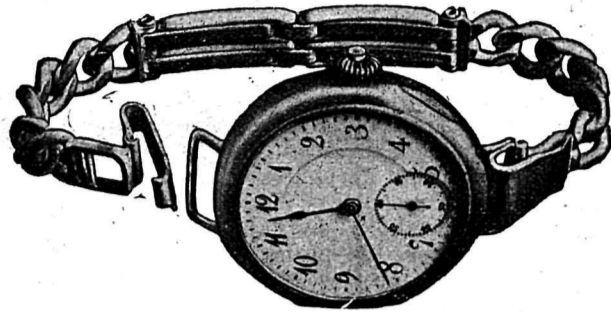
Aux Monteurs de Boîtes
Représentations sont recherchées sur tous métaux et genres par personne connaissant la boîte à fond et visitant la clientèle horlogère.
Ecrire **Progrès Poste 12497, La Chaux-de-Fonds.** 3525

Bracelets pour
Dames et Messieurs
or et argent

"ARMY"

(Breveté et Déposé)

s'adaptant
à toutes les montres
avec anses 3107



Fabrique de Chaînes d'or

Bracelets extensibles

MARQUE DÉPOSÉE

„GENEVENSIS“

GAY FRÈRES & C^{IE}



GENÈVE.



La Maison

HEUER

pour :

Chronographes 15, 17, 19, 22 lignes

Rattrapantes 17, 19, 22 lignes

Compteurs-Sport 17, 19, 22 lignes

Chronoscopes à marche rapide
au 1/50 ème et 1/100 ème de seconde

Chronographes-Bracelets 15 lignes

Compteurs de Pulsations

Tachymètres

2615 P 3 U

ainsi que tous les articles, genres
et qualités analogues.



ED. HEUER & Co
(Rose Watch Co.)

Bienne.

Téléph. 257.

Swiss Jewel Co. S.A.

Succ. Ct. Mojony fils & Co.

Locarno (Suisse)

PIERRES FINES

en Rubis, Saphir, Grenat et
Scientifiques pour l'horlogerie

Importante fabrique de Pierres synthétiques
brutes, en toutes nuances

Filières en diamant pour tréfileries
Pierres pour boussoles,
compteurs, ampère- et voltmètres

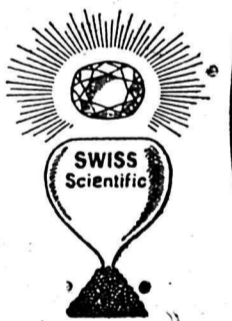
Achat et vente de
Pierres synthétiques
taillées, pour tous pays

Livraisons promptes et soignées

Adresse télégraphique: **Mojony, Locarno**

H 109 F

Téléphone 1.63



LAMINAGE

Usine métallurgique Suisse se
charge de plaquer et laminier
tôles, acier et autres métaux.

S'adresser à

Métallurgie S. A.

Lausanne.

3536



A. RICHON.

ROUSSEAU 9 GENEVE

FABRIQUE D'HORLOGERIE COMPLIQUÉE

RÉPÉTITIONS A QUARTS ET MINUTES DE 17-24 LIG.

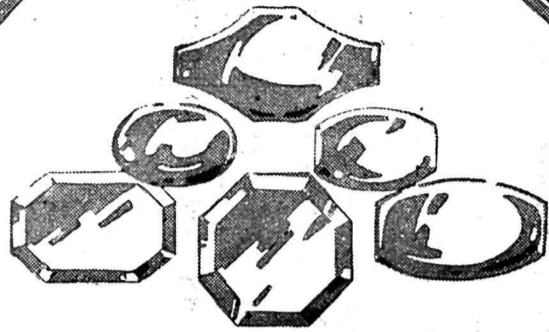
Chronographes-Compteurs, Quantièmes, Carillon, Automates
« CONCERTO » déposé 2694

WALTER MEYLAN

Rue Jacob Brandt, 4

LA CHAUX-DE-FONDS

Téléphone 713



Fabrique suisse de VERRES de MONTRES S.A. Fleurier (Suisse)

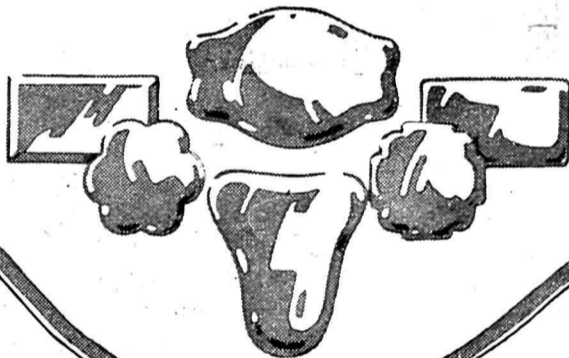


Fabrication soignée de tous les genres de verres de montres courants, dans toutes les grandeurs, hauteurs et épaisseurs

Spécialité:

Fabrication de verres fantaisie pour les montres, bracelets de toutes formes
Verres pour Médailleurs et Breloques

Exportation



A vendre

10 presses excentriques

15 tonnes, marque Borel, course 40 m/m et 80 m/m, livrables tout de suite.

S'adresser chez M. Armand Notz, Numa Droz 75, La Chaux-de-Fonds. 3538

On offre à vendre

350 cartons de montres 12 1/2 cylindre 3/4 plat, mouvt. dorés et brutes.

Boîtes Bracelets acier mat et nickelé, cadrans blancs et cadrans Radium. - Prix avantageux. - Offres sous chiffres S 1010 Y à PUBLICITAS S. A., SOLEURE. 3542

On demande à acheter neuf ou d'occasion

Balanciers à bras, vis 30 à 70 mm.

Offres à M. B. Petitpierre, 9 rue de Pourtalès, Neuchâtel. 3522

Horloger-commerçant

connaissant l'anglais est demandé pour aider au chef de maison. Place intéressante et d'avenir.

Ecrire sous chiffres P 23163 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 3512

Employé de Bureau

cherche place d'avenir comme premier comptable-correspondant, expéditeur ou chef de bureau, bien au courant de la partie horlogère, dans tous ses détails, comme achat ou vente. Libre du service militaire, certificats et références de premières maisons à disposition.

Faire offres sous chiffres P 23148 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 3521

E. D. Elias

HORLOGERIE EN GROS
EXPORTATION
Heerengracht 555
AMSTERDAM
HOLLANDE

1016

On offre à vendre pour cause de liquidation une

machine à replanter

à revolver presque neuve. Des blocs à étampes, fournitures diverses, roues et pignons, vis, pierres, aiguilles, boîtes acier et métal, etc. Bonne occasion. Affaire avantageuse à prendre en bloc. 3533

Adresser les offres par écrit sous U 25233 L Publicitas S. A., Lausanne.

Leçons écrites de comptab. américaine. Succès garanti. Prosp. grat. H. Frisch, expert comptable, Zurich, F. 21.

ANGLETERRE

Importante fabrique d'horlogerie produisant tous genres de montres ancre 7 à 19 lig., bon courant et soignées, désirant se créer des relations en Angleterre, cherche preneurs sérieux et réguliers.

Eventuellement remettrait monopole ou représentation générale à maison bien introduite.

Ecrire sous chiffres P 23226 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 3537

Fabrication d'horlogerie

Commerçant horloger possédant atelier bien installé et organisé pour la fabrication de la

13 lig. ancre bon courant

cherche encore preneurs réguliers dans ce genre.

Eventuellement pourrait aussi s'intéresser de commandes importantes dans la 10 1/2 lig. ancre.

Faire offres par écrit sous chiffres P 23114 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 3514

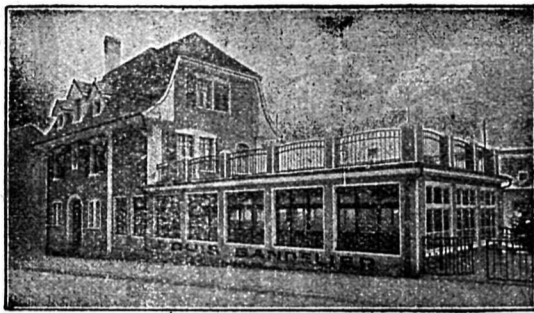
LOUIS BANDELIER, St-Imier (Suisse)

Téléphone 1.80

NICKELAGES

de

Mouvements



ARGENTAGES

de

Mouvements

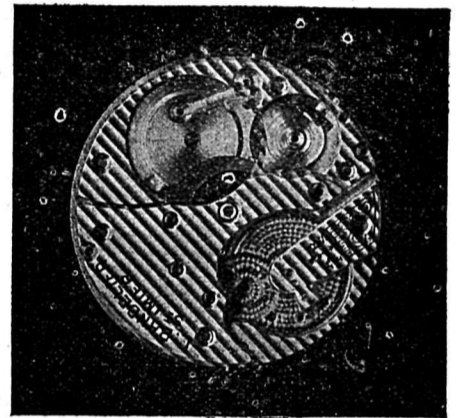
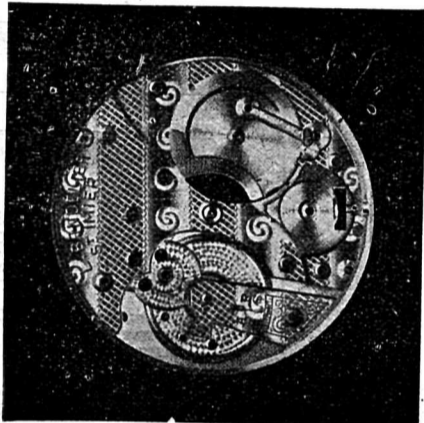
Genres soignés
courants
et SÉRIES

Production journalière:
800 cartons

Commissionnaire spécial

pour 2595

La Chaux-de-Fonds et Le Locle



Radio Disc

La Chaux-de-Fonds (Tél. 14.78)

DEMANDEZ

NOTRE NOUVEAU CADRAN INALTÉRABLE

Système breveté.

3259

Cadrans, aiguilles et points lumineux en tous genres.

Fabrique de Verres pour Montres fantaisie

Grande production — Travail soigné
Installation de premier ordre — Livraison rapide

MARC RANZONI

150, rue du Parc, 150 (ancienne fabrique Auréa) — Téléphone 15.92

LA CHAUX-DE-FONDS

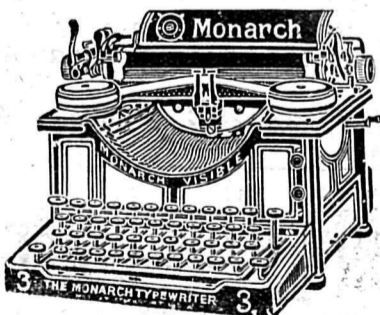
2190

Calottes or de tout titre.

9 lignes cylindre et 10 1/2 lignes ancre et cylindre.

2985

PESEUX WATCH CO. PESEUX (Neuchâtel)



Monarch visible

Machine à écrire américaine
de 1^{re} classeLa Favorite de tous
les dactylographes

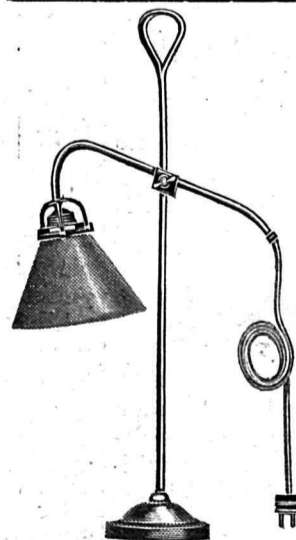
Réparations et échange de tous systèmes

Démonstration gratuite sans engagement. — Location. 3076

Seuls concessionnaires pour la Suisse :

E. Voegeli & Co., Zurich 1

rue la Gare, 72.

Succursale et atelier à **Berne** (Bollwerk 29), Tél. 4046.

Fournitures électriques

pour lumière, moteurs, sonnerie,
téléphones, chauffages, réchauds,
accessoires.

LANZ & C^{IE}

Bienne

Rue de l'Union, 8

Tél. 11.27.

2785

Wilhelm Becker, Pforzheim

Fabricant de Bracelets en tous genres et de Calottes plaqué or

Le fournisseur le plus avantageux.

2486

- Associé -

Horloger expérimenté, possesseur d'un calibre avec échappement ancre spécial qui permet de fabriquer avantageusement, cherche capitaliste ou fabrique qui s'intéresserait à l'exploitation de cette invention. — Adresser offres sous chiffres P 1818 U à Publicitas S. A., Bienne. 3532

A VENDRE :

1 balancier à bras (vis de 50 mm).
1 machine pour tamiser l'épaisseur des pierres percées.

Adresser offres sous chiffres P 300 Z à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 3528

On demande à entrer en relations avec des fabriques de pièces détachées pour montres, surtout tiges de remontoirs, roues, ressorts, etc., genres courants,

pour l'Exportation

Bonne commande suivie et paiement au comptant.

Adresser offres sous chiffres P 23198 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 3529

Comptable

très expérimenté, connaissant à fond la comptabilité et bon organisateur cherche situation stable dans bonne maison. Références de premier ordre à disposition.

Offres sous chiffres P 15501 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 3527

Creusets en Plombagine

Morgan, Salamander

sont arrivés chez

MM. Hochreutiner & Robert S. A.

Rue du Progrès 15 a 3534

La Chaux-de-Fonds

Montres 13 lig. ancre, lép. et savonnettes

On cherche preneur sérieux et régulier dans ces articles; spécialités en calottes métal, argent, plaquée et autres fantaisies. Articles sérieux et fortes production. — Demandez prix.

Faire offre sous chiffres P 200 U Publicitas S. A., Bienne. 3526

Bureau d'Architecture

Dès le 1^{er} août, le Bureau d'architecture Léon Boillot est repris par M. Albert Hausmann, architecte diplômé de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich et du Gouvernement Français et M. Ulysse Monnier, architecte, sous la raison sociale :

**Bureau d'architecture Léon Boillot
Hausmann et Monnier, architectes**

--- SUCCESSEURS ---

Minerva Palace - LA CHAUX-DE-FONDS - Léopold Robert 66

--- TÉLÉPHONE 890 --- 3503

Commanditaire

Maison d'horlogerie cherche un commanditaire avec apport de cent à deux cent mille francs. Affaire sérieuse.

Adresser les offres sous P 2165 à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 3501

MAISON

bien organisée pour la fabrication de la montre 10^{1/2} et 13 lignes ancre

cherche preneur sérieux pour ces genres, soit mouvements seuls ou montres terminées, bienfacture garantie.

Offres sous chiff. P 1785 U à Publicitas S. A., Bienne. 3513

Importante fabrique de fournitures cherche

EMPLOYÉ

capable et sérieux, ayant fait son apprentissage dans fabrique d'horlogerie et pouvant correspondre en français et en anglais. Place stable et bien rétribuée.

Adresser offres écrites sous P 2232 N à Publicitas S. A., Neuchâtel. 3520

On demande pour GENÈVE

décolleteurs

habiles sur machines automatiques. — Offres avec copies de certificats et prétentions sous chiffres: Y21543X Publicitas S. A., Genève. 3541

7, 8 et 9 lignes Avis aux Fabricants!

Ouvriers habiles et consciencieux, ayant une grande pratique du terminage des petites pièces ancrées en qualité soignée, cherchent à entrer en relations avec fabricants sérieux pour des séries régulières.

Travail fidèle garanti.
Plusieurs années d'expérience.
Echantillons à disposition.

Offres par écrit sous chiffres P 23207 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 3531

Important Consortium cherche Monsieur capable

pouvant diriger bureau d'importation de matières premières, se rapportant à l'industrie horlogère et la fabrication de fournitures. Langues française et allemande indispensables, langue anglaise désirée.

On donne préférence à Monsieur ayant déjà occupé place analogue.

Bon gage. Pour Monsieur sérieux et capable place d'avenir.

Adresser offres détaillées avec preuve de capacité sous chiffres P 23156 C à Publicitas S. A., à La Chaux-de-Fonds. 3514

Le Conseil d'Administration de L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE a le profond chagrin d'informer ses sociétaires du décès de

Monsieur FRITZ HUGUENIN

Vice-Président de cette institution dès sa fondation.

L'inhumation aura lieu lundi 13 courant à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire:
Rue des Beaux-Arts 12, à NEUCHÂTEL.

FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ

Société Anonyme — Directeur: F.-E. PFISTER

HORLOGERIE Maison fondée en 1849 ELECTRICITÉ

Étude et entreprise de Calibres spéciaux

Ebauches et finissages 10 à 36 lignes

Tous genres clefs et remontoirs

— Spécialité extra-plates et plates soignées —

La fabrique ne termine pas la montre

TÉLÉPHONE 4015 H 5101 J TÉLÉPHONE

Fabriques suisse de Bracelets en tous genres. — Portefeuilles pour Montres de voyage



Poudres à polir les Aciers et les Pierres fines

en 3 couleurs et 3 degrés de force:

1° **Diamantine**: blanche. — 2° **Rubisine**: rose.

3° **Saphirine**: bleue.

Dorures et Argentures des Métaux

sans l'aide de la pile galvanique

Or et Argent pour Peintres sur émail, porcelaine, etc.

Hochreutiner & Robert S. A.

La Chaux-de-Fonds (Suisse)

Progrès 15a

Téléphone 74

Fonderie et Laboratoire d'essais de Métaux précieux

Traitement de tous résidus et déchets

2018

contenant **or, argent, platine, plaqué or**, etc.

Achat de Cendres aurifères et argentifères

Lingots de toute nature et à tous titres

➔ *aux plus hauts prix du jour* ➔

AFFENTRANGER, HAAS & PLATTNER NIEDERDORF (Bâle)

Spécialités:

Vis brutes et polies pour l'horlogerie, lunetterie, pendulerie, etc. — Petits décolletages en tous genres. — Procédés mécanique par machines automatiques.

➔ Pivotaes d'échappements soignés sur jauge 8 à 30", ANCRE. ➔

Procédés mécaniques par machines automatiques

1667

BOITES FANTAISIE

et illusion fantaisie

métal et plaqué or, en tous genres et toutes grandeurs

Boîtes soignées

Fabrique "Progressia"

Aug. Froidevaux 3410

71, Rue des Prés **Bienne** Rue des Prés, 71

Tous les Journaux horlogers du monde

(spécimens et tarifs)

peuvent être consultés à l'agence **Publicitas S. A.**

rue Léopold Robert 22, La Chaux-de-Fonds, laquelle expédie, aux meilleures conditions, n'importe qu'elle annonce à tous les organes horlogers de l'univers

Fabrique de roues laiton

PETER WEBER-WULLIMANN

Grenchen (Soleure)

Maison fondée en 1895

Téléphone N° 38

Spécialités: Grandes moyennes, petites moyennes, roues de champs et minuterie en toutes grandeurs. 3530

Sur demande et suivant les besoins, on livre les roues avec gouges et angles, les centres percés extra, découpés ou pointés seulement. Taillages de roues laiton, de canons et de barillets et éventuellement de roues acier.

Etude et entreprise éventuelle d'articles nouveaux à découper, à tailler, à percer ou à fraiser (Articles en masse).

Outillage perfectionné. — Force électrique.

La fabrique ne fait pas les pignons